Regroupement des aidants naturels du Québec
(RANQ)

Actes du Forum

« Contrer l'appauvrissement des proches aidants »

28 et 29 mai 2009

Janvier 2010

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 4

Contrer l'appauvrissement des aidants : un forum réussi 4

LES REVENDICATIONS DU RANQ 5

Pour compenser les frais directs 5

Pour compenser les pertes de revenu d'emploi 5

HISTORIQUE DE LA SITUATION DES PROCHES AIDANTES ET DU REGROUPEMENT DES AIDANTS NATURELS DU QUÉBEC 6

Retour sur la réalité des proches aidantEs : 6

Développement des associations et du regroupement provincial 6

ORGANISATION DU FORUM 8

Tournée des régions 8

Forum 9

Conférences 10

Une nouvelle génération d'aidants. Des parcours inédits, des besoins nouveaux 10

Un coup de main aux proches aidants - le régime fiscal et les alternatives 12

L'indemnisation des frais directs 12

L'indemnisation des pertes de revenu reliées à l'emploi. 14

Des revendications possibles à court terme 14

Des revendications possibles à long terme 14

Mesures dans d'autres pays pour indemniser les frais directs et les pertes de revenu 15

Indemnités payées aux aidés 15

Indemnités payées aux proches 16

Travail en ateliers 19

Atelier du matin : À la lumière de la fiscalité actuelle ici et ailleurs, quelles sont vos solutions pour compenser les frais directs des proches aidants ? 19

Atelier de l'après-midi : À la lumière de ce qui se fait ici et ailleurs quelles sont vos solutions pour compenser les pertes de revenu d'emploi des proches aidants ? 19

Clôture du forum 21

Remerciements 22

Documents de référence 23

INTRODUCTION

Ces actes du Forum « Contrer l'appauvrissement des proches aidants », portent la voix des proches aidantEs concernant leurs perspectives de solutions pour l'avenir et l'amélioration de leur condition de vie financière. Le travail de transcription, de recueil des données, de synthèse, de rédaction, de révisions, de corrections, d'édition et de diffusion des actes est réalisé par le Regroupement des aidants naturels du Québec. Grâce au soutien financier accordé par le programme « Du cœur à l'action pour les aînés du Québec » du ministère de la Famille et des aînés du Québec (MFA) et la Ministre déléguée aux services sociaux a également contribué au financement.

Contrer l'appauvrissement des aidants : un forum réussi

Le premier forum organisé par le Regroupement des aidants naturels du Québec a eu lieu les 28 et 29 mai 2009, à l'Université du Québec à Montréal. Cet événement historique avait pour objectif de mobiliser les aidants, les organismes communautaires et les institutions publiques afin de réfléchir sur l'appauvrissement des proches aidants et de proposer des solutions. Et nous pouvons affirmer fièrement : Mission accomplie !

Cent neuf proches aidants et intervenants sont venus d'un peu partout au Québec pour participer à l'événement. Pendant deux jours, nous avons écouté et questionné les conférenciers qui ont alimenté nos réflexions par le fruit de leurs recherches[1]. Ce Forum a permis de dégager des axes de solutions fondées sur l'expérience partagée des aidantEs et l'apport des conférenciers. Nous en rendons compte ici.

Cette formule est un moyen de reconnaissance du rôle des aidants naturels dans toute la société. Le forum devient un lieu de conception de solutions pratiques à transmettre aux gouvernements en place afin qu'ils puissent offrir un soutien honnête pour ce service essentiel fourni par plusieurs de ces citoyens. Pour leur contribution si généreuse en tant que partenaires dans la politique du soutien à domicile, il est grand temps que les aidants naturels soient reconnus, traités et soutenus avec dignité et respect autant par la société civile que par les gouvernements. D'autres pays ont un grand pas d'avance sur la réalité québécoise, nous devrions profiter de leur expérience[2] ».

1 « Contrer l'appauvrissement des aidants. Un forum réussi », Johanne Audet, Info RANQ, volume 1, numéro 3, septembre 2009, p. 1

2 « Trois participantes témoignent », Caroline Vadeboncoeur, Info RANQ, volume 1, numéro 3, septembre 2009, p. 2

LES REVENDICATIONS DU RANQ

« Contrer l'appauvrissement des proches aidants »

Ces revendications ont été adoptées lors de l'Assemblée générale annuelle du 29 septembre 2009, à partir de la synthèse des ateliers du forum présentée aux membres présents. Ces revendications seront portées par le RANQ au cours des prochaines années pour « Contrer l'appauvrissement des proches aidants ».

Pour compenser les frais directs

- Rendre admissible les conjoints aux divers crédits d'impôt existants;
- S'assurer de maintenir la reconnaissance du statut d'aidant malgré l'hospitalisation ou l'hébergement de la personne aidée;
- Demander l'amélioration et la simplification des mesures fiscales et des formulaires;
- Favoriser les crédits d'impôt remboursables et les rendre accessibles à tous les proches aidants, sans discrimination en raison de l'âge ou du statut (inclure les conjoints).

Pour compenser les pertes de revenu d'emploi

- Demander la bonification des programmes existants : accessibilité au prestation en suivant le modèle du congé parental et augmenter le nombre de semaine des prestations de compassion et réduire les critères de fin de vie;
- Demander la bonification des normes du travail (mi-temps, année sabbatique, congés sans solde);
- Revendiquer une allocation aux proches aidants en s'inspirant du modèle de la Nouvelle-Écosse3 qui devient la première province canadienne à verser une « indemnité de soignant » - de proche aidant, de 400$ par mois, selon un ensemble de critères4. Malgré ses lacunes, il s'agit d'un pas en avant important.

Faut-il le répéter? OUI : Peu importe les améliorations qui seront accordées, ces mesures ne doivent jamais être mises en œuvre au détriment des services publics et ne doivent jamais diminuer l'offre de services, ou faire obstacle à leur développement.

[3] DOCUMENT DE TRAVAIL-AGA 2009 SUITE À DONNER AU FORUM «Contrer l'appauvrissement des proches aidants » 28-29 mai 2009. RANQ, 29 septembre 2009.

[4] http://www.gov.ns.ca/health/ccs/caregiver_allowance.asp

HISTORIQUE DE LA SITUATION DES PROCHES AIDANTES ET DU REGROUPEMENT DES AIDANTS NATURELS DU QUÉBEC

Retour sur la réalité des proches aidantEs :

« Il est reconnu que la famille offre plus de 80% de l'aide requise par les personnes en perte d'autonomie ou qui souffrent d'un incapacité physique, d'une limitation intellectuelle, ou atteintes de maladies chroniques, de maladie mentale, etc.

Selon le Conseil Québécois de la famille et de l'enfance, il y aurait un million de personnes au Québec qui fournissent de l'aide à des personnes âgées, dont 150 000 personnes qui sont elles-mêmes âgées[5]. À cela s'ajoutent toutes les personnes qui prennent soin d'une personne de moins de 65 ans. On estime que pour chaque personne aidée, il y a 1,2 personne qui en prend soin de façon significative, soit plus de 5 heures semaine[6]. »

Donc, nous vivons un phénomène social de masse, et plusieurs de ces aidantes et aidants consacrent bien plus que 5 heures semaine à prodiguer de l'aide à un proche. Bien entendu, notre espérance de vie a beaucoup augmenté. Toutefois le phénomène de l'aide dit « naturel » n'est pas nouveau. Autrefois, cette aide invisible (non-reconnue, non-rémunérée) faisait partie du rôle de reproduction sociale dévolue à la femme, qu'elle soit épouse ou enfant adulte « sacrifiée » comme bâton de vieillesse de ses parents. Le parcours des aidants et surtout des aidantes a bien évolué depuis une génération. Ce qui était autrefois un état qui allait de soi est devenu une charge parmi beaucoup d'autres. Pensons seulement à la participation accrue des femmes à la population dite active qui s'ajoute aux autres responsabilités familiales et sociales.

Plusieurs changements sociaux ont contribué à alourdir la tâche des aidantEs, notamment la dénatalité, l'éclatement des familles et les carrières des femmes, pour ne nommer que ceux-là. Dans un contexte de sous-financement du système de santé et de pénurie de ressources et de personnel, ce sont les aidants, dont la plupart sont des femmes, qui en assument les frais à tous les égards.

Développement des associations et du regroupement provincial

En revanche, par sa nature même, la relation d'aide est vécue dans le giron familial, dans la sphère dite privée dont l'une des principales conséquences est l'isolement, c'est pourquoi le regroupement de ces personnes est difficile et le mouvement associatif ne c'est développé que depuis les deux dernières décennies.

---

5 Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux (2005). Plan d'action 2005-2010 sur les services aux aînés en perte d'autonomie, p. 14

6 « La Réalité des personnes aidantes et les enjeux sociaux », Présentation AREQ Québec, 31janvier 2008, présentation de Lily Tremblay.

Au Québec, les associations locales de personnes aidantes ont commencé à s'organiser au début des années 1990. Parmi ces groupes pionniers, on peut citer le groupe de Lotbinière (Chaudière-Appalaches) fondé en 1989 suivi du groupe de St-Hubert (Montérégie) en 1990. Dans la région de Montréal, le Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM) a été fondé en 1992[7]. Cette association montréalaise a beaucoup travaillé et réfléchi sur la question de la reconnaissance des droits des proches aidants, ce sont eux qui ont produit un document très important à ce sujet : « Le manifeste des proches aidants », Montréal, février 2003. Quant au Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ), il a obtenu ses lettres patentes le 9 mai 2000. Les membres fondateurs étaient issus des regroupements de la Mauricie, de Montréal et de Granby. Neuf ans plus tard, en février 2009, le Regroupement compte une trentaine de groupes membres, présents dans douze régions du Québec. Chacune de ces associations regroupe à son tour des dizaines, voire des centaines, de personnes aidantes[8].

7 Site du Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM), http://perso.b2b2c.ca/raanm/

8 « Plaidoyer pour la reconnaissance des aidants », Lily Tremblay, Info RANQ, bulletin d'information du regroupement des aidants naturels du Québec. Volume 1, numéro 2, février 2009, p. 1

ORGANISATION DU FORUM

Le Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) a jugé bon d'aborder la question de l'appauvrissement des aidantEs par le biais de l'organisation d'un forum. Cette initiative découle d'une assemblée générale extraordinaire du RANQ convoquée le 12 février 2007 à Trois-Rivières pour donner une voix aux proches aidants à l'occasion des élections québécoises prévues le 26 mars 2007. Le RANQ avait alors choisi de faire des représentations aux partis politiques en lice sur le manque de financement des groupes de proches aidants. D'autre part, les 32 personnes présentes qui représentaient les membres et aussi des groupes invités qui ont à cœur la cause, ont unanimement demandé d'aborder la question de l'appauvrissement des proches aidants lors d'une prochaine assemblée extraordinaire[9]. Ainsi, lors de l'assemblée générale annuelle du 5 juillet 2007, le conseil d'administration recevait le mandat d'organiser cette rencontre extraordinaire. Une demande de financement au programme « Du Cœur à l'action pour les aînés du Québec » a été déposée à l'automne 2007 et la formule « forum » a été dès lors, priorisée afin d'élargir la participation de tous les acteurs concernés par cette problématique. Notre demande ayant été acceptée le 20 mars 2008, nous avons donc organisé cet évènement au printemps 2009 seulement, pour permettre au RANQ une collaboration avec le service aux collectivités de l'UQAM dont les salles et l'hébergement étaient disponible à la fin de la session hivernale.

Le Forum sur l'appauvrissement des proches aidants a brisé la loi du silence et a permis à de nombreuses organisations de se rencontrer et de se reconnaître dans leur réalité respective. Une coalition s'est formée spontanément en permettant aux groupes de fraterniser au cours des ateliers axés sur la recherche de solutions. L'apport éducatif des conférenciers, de hautes qualités, fut très pertinent et le choix d'un lieu central pour la tenue de l'événement fut judicieux. Le comité organisateur a accompli sa tâche avec brio compte tenu du peu de moyens financiers à sa disposition.

Tournée des régions

Dans une première étape, une tournée d'animation menée à travers le Québec en janvier et février 2009 nous a permis de sensibiliser et de mobiliser les proches aidantEs pour favoriser leur participation. On a organisé 12 animations où 120 personnes ont participé dans 7 régions administratives. Le tout s'est déroulé dans 11 villes où 32 localités étaient représentées[10]. Mme Denyse Legault, chargée de projet du Forum[11], a agi comme

9 Entretien téléphonique avec des militantes du RANQ, à la suite de l'assemblée générale de septembre 2009.

10 Du Cœur à l'action pour les aînés du Québec, rapport du RANQ au Secrétariat aux aînés, p. 2

11 « Vous êtes tous à la belle aventure », Denyse Legault, Info RANQ, bulletin d'information du regroupement des aidants naturels du Québec. Volume 1, numéro 2, février 2009, p. 2

animatrice responsable de la cueillette et de la compilation des informations. L'outil d'animation du RAANM produit dans le cadre de leur propre démarche de réflexion en 2008, et leur version modifiée du jeu « serpents et échelles » (les serpents représentant les frais encourus par les aidants et les échelles l'aide financière disponible en 2008), nous ont permis de mener à bien notre tournée.

Les participants (surtout des femmes) étaient des aidantEs, souvent les conjointEs et majoritairement des aînéEs, ainsi que des intervenantEs auprès de ces personnes. On a rencontré le plus grand nombre possible de proches aidantEs en fonction du temps, de la saison hivernale et des fonds disponibles. Ce travail a amorcé une réflexion pour et par les principaux intéressés, les proches aidantEs. Il a permis d'identifier clairement les différentes facettes de ce phénomène et dans une moindre mesure d'esquisser des pistes de solutions face aux réalités complexes. Deux éléments de l'appauvrissement se sont dégagées unanimement au cours de cet exercice ; les dépenses directes et les pertes de revenu d'emploi. Ces deux volets regroupent beaucoup de facteurs. Les frais directs comprennent notamment les frais de transport et d'accompagnement, les repas à l'extérieur, les pansements et culottes, les médicaments, les vêtements adaptés, les lessives supplémentaires, le coût majoré de chauffage, les régimes spéciaux, la modification de l'aménagement. Les pertes de revenus peuvent vouloir dire un nouvel aménagement du temps de travail, le passage de temps plein à temps partiel, la prise de retraite anticipée, le refus de promotion, la perte d'avantages sociaux, notamment l'assurance collective, le fonds de retraite et parfois même une perte de patrimoine[12].

Forum

Le jeudi 28 mai Mme Denyse Legault a souhaité la bienvenue aux participants et présenté la présidente du Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ) et directrice de l'Association lavalloise des proches aidants, Lily Tremblay. Mme Tremblay s'est attardée au thème du Forum, avec des accents ironiques : « Chez les aidants, ce n'est pas du jour au lendemain que vous allez être appauvris, ça va tranquillement pas vite. Au fil des ans, plus la maladie de la personne aidée se détériore, et plus sa situation … Vous êtes obligé de laisser votre emploi, des choses comme ça, là vous allez devenir de plus en plus pauvre. Ça va être de plus en plus « enrichissant » pour vous[13]. »

Par la suite, avant de passer la parole à Mme Lucie Bélanger du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, Mme Legault a souligné la belle collaboration établie avec le Service aux collectivités de l'UQAM, nos hôtes. Après les mots d'usage, nous avons accueilli les trois conférenciers spécialistes de la question pour expliquer les problématiques liés au soutien financier des proches aidants.

---

12 Ibid., p. 11

13 Ibid. p. 5

Conférences

Monsieur Jean-Pierre Lavoie, chercheur au Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale du CSSS Cavendish et professeur associé à l'École de travail social de l'Université McGill.

Une nouvelle génération d'aidants. Des parcours inédits, des besoins nouveaux

M. Lavoie a présenté deux recherches, réalisées avec Mme Nancy Guberman, professeure à l'UQAM, M Ignace Olazabal, également chercheur au CSSS Cavendish, et Mme Amanda Grenier, collègue à l'Université McGill. Ces deux recherches ont été menées auprès d'aidantEs (surtout des femmes) issues du baby-boom, nées entre 1945 et le début des années 1960. L'objectif des recherches était d'identifier à quel point ces aidantEs vivent une réalité différente des aidantEs des générations antérieures[14]. Ils ont pu comparer leurs observations récentes avec celles qu'ils avaient faites à la fin des années 1980, début années 1990. La deuxième recherche, portait plus spécifiquement sur les rapports entre les aidantEs issus du baby-boom et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

La relation d'aide peut paraître moins naturel aux yeux des aidantes observées par rapport à la génération de leurs mères, d'où des attentes nouvelles vis-à-vis l'État[15]. La génération aînée avait un nombre d'enfants assez élevé. Dans l'ensemble des cohortes une moyenne de plus de 3 enfants, et celles de 80 ans et plus, plus de 4 enfants. Contrairement aux femmes de la génération précédente, les femmes des cohortes du baby-boom ont en moyenne 1,6 à 1,7 enfants. La plupart des femmes présentement âgées de 75 ans et plus, ont passé une bonne partie de l'âge adulte au foyer, quelques-unes avec une carrière par intermittence. Par ailleurs, les mariages étaient relativement stables, avec seulement 10% de mariages qui se sont terminés par un divorce avant le milieu des années 1960.

Le parcours des baby-boomers est passablement différent. Les femmes présentement âgées entre 50 et 64 ans, constituent le bassin principal des aidantes et aidants. Leurs parents ayant au-delà de 75 à 80 ans, plusieurs ont besoin d'aide. Par ailleurs, plusieurs maladies chroniques se pointent vers le début de la cinquantaine-soixantaine, comme la sclérose en plaques, parfois les AVC, donc de ces femmes ou ces hommes, plusieurs devront prendre soin de leur conjoint, conjointe et parfois frère et sœur quand ce n'est pas auprès de leurs enfants jeunes adultes.

14 Forum Disque 1, p. 12

15 Forum Disque 1, p. 13

La quasi-totalité de l'enrichissement des ménages depuis les années 1960/1970 est l'effet du double revenu ; l'apport des femmes n'est plus un revenu d'appoint. Le travail constitue la source de la sécurité financière que pouvait constituer pour d'autres générations le mariage, d'autant plus qu'avec la fragilité actuelle des unions, il est essentiel pour chacun des sexes. 50% des mariages ou unions libres se terminent par une séparation.

Pour les femmes issues du baby-boom, le rôle d'aidant n'est plus aussi central dans leur vie. Il faut concilier l'aide avec d'autres responsabilités ou engagements. Pourtant, plusieurs des personnes interrogées ont choisi de sacrifier cette vie active ou professionnelle, pour prendre soins d'un conjoint ou d'un parent âgé faute de mesures de conciliation travail/famille pour les soutenir. « Et je peux vous dire que chez ces femmes-là, on avait effectivement un sentiment de rupture dans leur vie. (…) Et on a ressenti souvent dans leurs discours énormément de frustrations, de colère, voire de révolte "16. De plus, la relation d'aide prend souvent le dessus sur leur propre santé, faute de temps, d'argent et d'énergie pour faire de l'exercice, bien manger, entretenir leur réseau social, etc. Le fait que les gens de cette génération ont pour la plus part terminé des études secondaires, démontre une volonté de maîtriser sa vie.

Selon les sociologues québécoises Marianne Campagna et Renée Dandurand, ce sont les femmes de cette génération (maintenant âgées de 45-60 ans) qui sont à l'origine des garderies populaires. Elles sont plus aptes à revendiquer, à négocier leurs conditions de vie et de travail, incluant les négociations avec la personne aidée. Le parcours de vie des hommes a changé aussi, mais de façon moins radical. Les hommes ont toujours fait partie de la population active, mais leur scolarité a beaucoup augmenté et leur participation aux tâches domestiques s'est légèrement accrue. Avec le précédent des garderies, les gens, et surtout les femmes, s'attendent à ce que l'État joue un rôle dans la conciliation travail/responsabilités familiales. Le rôle d'aidante et d'aidant ne va pas de soi et les attentes sont nettement plus élevées par rapport à l'État que celles de leurs prédécesseurs.

[16] Forum Disque 1, p. 18

Madame Ruth Rose-Lizé, **professeure associée à l'Institut de recherches et d'études féministes, département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Économiste spécialisée en fiscalité, économie du travail, femmes et économie, sécurité du revenu.**

Un coup de main aux proches aidants - le régime fiscal et les alternatives

L'indemnisation des frais directs

La plupart des mesures fiscales disponibles, y compris celles dites pour aidants naturels, constituent en fait, une aide à la personne aidée. Ces mesures fiscales comprennent les déductions, les crédits non-remboursables et les remboursables.

L'objectif de la déduction est de réduire le revenu imposable. Or, ces mesures sont inéquitables, en ce sens que les personnes à revenu plus élevés en retirent davantage. Par exemple, une déduction de 1000$ peut faire épargner 125$ à une personne dont la tranche d'imposition est plus basse, tandis qu'une personne à tranche d'imposition plus élevée recevra 260$. Peu à peu, en fonction de cette nature inéquitable, les gouvernements les abandonnent en faveur des crédits.

Les crédits non-remboursables font en sorte que le contribuable ne soit pas imposé sur un minimum de revenu nécessaire pour ses besoins essentiels (crédit personnel, pour le conjoint, pour frais de scolarité etc.) Or, les gens dont le bas revenu fait en sorte qu'ils n'ont pas d'impôt à payer ne retirent rien de ces mesures, et les moyens fiscaux pour pallier à cet inconvénient sont mal conçus (transferts entre conjoints ou d'un enfant à un parent).

Dans le cas des crédits remboursables, même si le revenu n'est pas imposable, le gouvernement envoie un chèque au contribuable. Il y a plusieurs exemples de cette forme de crédit : le crédit pour la TPS et la TVQ, les prestations fiscales canadiennes pour enfant, ou le soutien québécois aux enfants. Outre ces crédits d'impôt imposables, d'autres visent les personnes âgées, notamment le crédit pour le maintien à domicile. Ce qu'il faut retenir, c'est que le crédit remboursable atteint mieux sont objectif d'aider les personnes visées et celles qui ont peu de revenu, en ce sens ce crédit peu faire fonction d'allocation.

Les mesures existantes québécoises sont mieux conçues que les fédérales. Le crédit d'impôt remboursable pour aidant naturel, d'un maximum de 1033$[17] (2008), par personne proche d'au moins 70 ans ou ayant une déficience grave et prolongée que vous hébergez pendant 365 jours consécutifs dans une habitation dont vous ou votre conjoint sont propriétaires, locataires ou sous-locataires. Autrefois, cette mesure s'appelait « crédit pour hébergement d'un proche » et maintenant « crédit remboursable pour

17 Compenser les frais directs. RANQ/Ruth Rose. Photocopies de fiches PowerPoint. 8 pages. Mai 2009.

aidant naturel ». Ainsi, même l'aidantE qui n'a pas de revenu imposable peut réclamer ce crédit s'il donne les soins. Il s'agit d'une amélioration pour les personnes à faible revenu. Ce crédit est réduit si le revenu net de la personne aidée dépasse 20 650$ mais sera toujours d'au moins 568$.

La plupart des crédits pour aidants ne sont pas admissibles au conjoint, une lacune importante quand on sait le nombre élevé de personnes qui prennent soin de leur conjoint. Une autre contrainte est l'obligation d'héberger la personne pendant 365 jours consécutifs ; ces jours peuvent être partagés par exemple entre frères et sœurs, enfants de la personne aidée, mais le fait de placer la personne en résidence peut poser problème en interrompant les 365 jours consécutifs. Un hôpital de soins de courte durée, qui n'est pas une résidence, ne pose pas problème, mais un séjour en CHSLD ou un répit à l'extérieur du domicile peut être problématique.

Une deuxième mesure introduite récemment au Québec est le crédit d'impôt remboursable pour répit à un aidant naturel, (pas le conjoint). Ce crédit d'un maximum de 1560$ - 30% d'une dépense maximum de 5200$ pour les frais d'une aide familiale ou autre professionnel de la santé reconnu comme un préposé aux soins qui fournit des « services spécialisés de relève pour les soins, la garde et la surveillance d'une personne atteinte d'une incapacité significative ». Cette personne doit être un proche parent, âgée d'au moins 18 ans, habiter avec l'aidantE et ne pas pouvoir rester sans surveillance[18]. Par exemple, si vous partez en vacances, vous pouvez engager quelqu'un pour rester avec votre proche, et vous pouvez déduire jusqu'à 30 %. En quelque sorte, c'est le pendant de crédit pour maintien à domicile pour les moins de 70 ans.

Enfin, il y a depuis 2008, un nouveau Crédit d'impôt remboursable pour relève bénévole (Québec). La personne doit avoir une incapacité significative de longue durée mais peut être de tout âge. L'aidantE répartit un maximum de 1000$ entre les bénévoles (maximum 500$ par bénévole) qui ont pris soin de la personne aidée au courant de l'année pendant au moins 400 heures, trouver un ou une telle bénévole est un défi en soi. Remarquons qu'on mise ici sur le bénévolat plutôt que d'offrir suffisamment de services publics aux personnes qui ont besoin d'aide[19].

Quant au palier fédéral, il n'offre que des crédits d'impôt non remboursables pour proches aidants. Il y en a quatre types, et l'aidantE n'est admissible qu'à un seul : le montant pour conjoint à charge d'un maximum de 9600$, où tout revenu est déduit ; ou le montant pour personnes à charge d'un maximum de 9600$ dans le cas de certains proches parents si l'aidantE n'a pas de conjoint. Là aussi tout revenu est déduit et la personne aidée doit habiter avec vous.

---

18 Compenser les frais directs. RANQ/Ruth Rose. Photocopies de fiches PowerPoint. 8 pages. Mai 2009. Page 4, fiche 7.

19 Ibid. page 4, fiche 8.

L'indemnisation des pertes de revenu reliées à l'emploi.

Pour indemniser les pertes de revenu de travail, les mesures existantes comprennent les prestations de compassion, un programme de l'assurance-emploi fédérale, qui assure 6 semaines à 55% du salaire après 2 semaines de carence. Il faut que la personne dont vous prenez soin risque de mourir dans les 6 prochains mois[20]. Cette mesure a été introduite à en 2004 et a été très peu utilisée, la première année (9 millions de dollars contre une prévision de 365 millions[21]). On peut ce demander où ont été affecté les sommes restantes depuis toutes ces années. Le fait de devoir obtenir un certificat à l'effet que la personne proche va mourir est un inconvénient majeur.

Dans le cadre des normes du travail (Québec) : tout salarié a droit à 10 jours par année pour les obligations familiales, que ce soit pour l'éducation ou la santé d'un enfant ou la santé d'un proche. Ces jours sont sans solde sauf dans le cas où une convention collective ou entente avec l'employeur prévoit la rémunération, mais votre emploi est protégé. Par ailleurs, on a droit à 12 semaines par année pour s'occuper d'un proche gravement malade (104 semaines pour votre enfant) – ces semaines sont non rémunérées sauf dans le cas d'une convention ou entente à cet effet; toutefois le lien d'emploi et les avantages sociaux sont protégés. La coalition pour la promotion des services de garde et les mesures familiales, composée d'une trentaine de groupes syndicaux et communautaires, demande que cinq des dix jours soient rémunérés[22].

Des revendications possibles à court terme

Mme Rose propose de revendiquer l'amélioration de mesures existantes. Par exemple : l'amélioration à l'assurance-emploi (fédérale) en revendiquant 70 ou 75% du salaire comme le prévoit déjà les Normes du travail, sans période de carence, (qui remonte à l'époque avant internet, et pour « punir » les chômeurs) ou encore, recommander un nouveau régime québécois à l'image du Régime québécois d'assurance parentale.

Des revendications possibles à long terme

Pour compenser l'obligation ou le choix de quitter le marché du travail définitivement ou pour une période déterminée, on pourrait proposer d'être tout de même admissible au Régime de retraite (RRQ). La possibilité existe d'exclure les années où une personne a un enfant en bas de 7 ans. Le mouvement féministe, notamment l'AFÉAS, revendique la possibilité de convertir cette exclusion en crédit : C'est-à-dire au lieu simplement de l'exclure des calculs, on calculerait carrément des crédits.

---

20 Compenser les pertes de revenu relié à l'emploi. RANQ/Ruth Rose. Photocopies de fiches PowerPoint. 4 pages, mai 2009. Page 2, fiche 3.

21 Forum aidants transcription #3, p. 2

22 Ibid., p. 4

Au sujet d'une allocation, plusieurs questions se posent : Doit-on choisir l'équivalent du salaire minimum ou de l'exemption fiscale personnelle ? (autour de 10 000$). Le coût d'un auxiliaire familial ? Un montant symbolique de reconnaissance ? Est-ce qu'une allocation à mi-temps serait envisageable ? Certains pays où une telle allocation existe, qui valorisent l'autonomie économique des femmes, craignent que les femmes proches aidantes s'isolent et s'éloignent de la population active. . Mme Rose rappelle que Nancy Guberman abordera des modèles qui existent ailleurs et qui pourraient nous inspirer.

Madame Nancy Guberman **: professeure à l'École de travail sociale de l'UQAM et directrice scientifique du centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale du CSS Cavendish.**

Mesures dans d'autres pays pour indemniser les frais directs et les pertes de revenu

La conférence de Mme Guberman vise surtout à décrire les mesures existantes dans d'autres pays pour indemniser ou verser un paiement aux proches aidants. Ces mesures varient beaucoup selon les pays et l'orientation idéologique des états et sociétés (rôle des familles, de la femme, des parents d'enfants (avec besoins spéciaux). Ils peuvent apporter un secours important et constituer des bases de revendications ici, mais on ne trouve nulle part d'indemnités ou de mesures adéquates pour compenser les frais encourus ou les pertes de revenus.[23]

Indemnités payées aux aidés

Plusieurs avantages sont payés aux aidés plutôt qu'aux aidants. Dans certains pays, notamment les Pays-Bas et la France, la personne ayant des incapacités est évaluée et reçoit un montant en fonction aux heures-soins évaluées. Dans d'autres, comme l'Allemagne et l'Autriche, la personne ayant des incapacités reçoit de l'argent sans contrainte à son utilisation sauf qu'on exige qu'elle reçoive les soins et l'aide adéquats.

Aux Pays Bas, le montant reçu est environ 75% de ce qu'on recevrait en services, on déduit les coûts administratifs des établissements. Le montant maximal est équivalent à ce qu'on dépenserait en soins infirmiers intensifs. Ici on pourrait comparer ce type d'allocation au programme de « chèque emploi-service ». En Allemagne, l'allocation est substantiellement moins élevée, ce qui reflète l'idéologie voulant que la responsabilité de l'aide et des soins relève des familles. Ces mesures donnent davantage de contrôle à la famille sur le contenu et les conditions de l'aide offerte. Souvent, les personnes ayant des incapacités préfèrent recevoir de l'aide des membres de la famille.

23 Guberman. RANQ.doc Le document écrit de Nancy Guberman sur ce qui se fait ailleurs pour compenser les frais directs et les pertes de revenu lié à l'emploi chez les proches aidantEs. Les avantages et désavantages. Mai 2009. 6 pages.

Par contre, il n'existe aucune garantie que l'aidantE percevra l'argent. Ce n'est pas un paiement au proche aidant et la personne aidée peut décider de donner ou non l'argent reçu. En Allemagne, dans 1/3 des cas où les proches sont payés, ils reçoivent moins que le plein montant de l'allocation donnée à l'aidé. En Autriche, parmi ceux qui aident une personne ayant accès à l'allocation, 1,2% disposaient d'un contrat formel et seulement 25% recevaient un paiement régulier. En Finlande, il ya peu de preuves que ces paiements aient un impact significatif sur le revenu des aidantes.

Les allocations accordées à la personne aidée peuvent créer un état de dépendance chez les proches qui n'ont pas d'argent propre et sont payés au bon vouloir de l'aidé. En outre, les montants sont rarement adéquats pour être assimilables à un salaire. Par ailleurs, cette mesure ne reconnaît pas tout l'apport des proches, on évalue que les familles ne sont pas payées pour tout ce qu'elles font.

Indemnités payées aux proches

Les allocations aux proches constituent la forme la plus répandue d'assistance directe aux proches par le biais d'un paiement ou honoraire mensuel ou bihebdomadaire. Elles sont considérées comme une contribution financière à la situation d'aide plus qu'une indemnisation aux proches. La sécurité sociale versée aux proches aidants compense (du moins en partie) la perte de revenu d'un travail rémunéré à cause du rôle d'aidant. En Australie il y a une allocation aux aidants qui ne peuvent travailler plus de 20 heures en raison des soins qu'ils procurent à quelqu'un qui serait autrement placé. Ce montant égal la pension de vieillesse et n'est payable que pendant 63 jours. En Grande-Bretagne, on a droit à une allocation si on offre plus de 35 heures d'aide, selon le revenu, entre 108-182$/semaine, avec une prime de Noël de 22 $. Pendant la durée de cette allocation on est crédité pour la rente de retraite. On peut aussi demander le « carers' premium » (114$ par 2 semaines). La logique n'est pas d'indemniser les proches pour la valeur du travail d'aide et de soins mais de soutenir un niveau minimal de revenu pour quelqu'un qui ne peut pas garder un emploi à temps plein à cause des soins prodigués (et qui peut-être n'est pas admissible à d'autres bénéfices).

Les allocations aux proches constituent la forme la plus répandue d'assistance directe aux proches par le biais d'un paiement ou honoraire mensuel ou bihebdomadaire. Ces allocations sont conçues comme une contribution financière à la situation d'aide plus qu'une indemnisation aux proches (Australie, Royaume Uni). Ces allocations sont généralement bien inférieures à 1000$/mois.

Dans certains pays, la municipalité établit un contrat avec l'aidante afin d'offrir un niveau prédéterminé d'aide et de soins à partir du plan d'intervention. Les paiements sont généralement très inférieurs aux coûts de maintien à domicile formel. Ce programme n'incite guère à choisir d'assumer le rôle d'aidant, mais on croit qu'ils encouragent des proches à le poursuivre. Une exception notable : certaines municipalités de la Suède versent un salaire équivalent à celui des auxiliaires de maintien à domicile qui sont à l'emploi des services municipaux. Cette approche reconnaît le droit des proches à un revenu autonome peu importe la situation de la personne aidée, le proche n'est pas dépendant de l'aidé. Dans le cas des mesures intégrées aux régimes de sécurité sociale,

elles risquent d'être gouvernées par des principes d'applicabilité universelle et de droits. Les aidants et les aidés continuent de recevoir des services ce qui, avec les programmes d'allocation, n'est pas toujours le cas. Avec une semblable offre, on peut garantir une certaine sécurité financière aux proches. Sans ce soutien la pérennité de la situation d'aide peut être menacée et de plus, on peut combler en partie le manque de personnel en soutien à domicile.

Le fait d'attribuer une valeur économique aux soins nous permet de rompre avec la relation « donneur de soins/récipiendaire de soins » qui implique un rapport d'inégalité où le récipiendaire se trouve en position d'endetté. Par ailleurs, le paiement des soins dans la sphère non-marchande ne tuera pas pour autant les aspects de sollicitude et d'affection qui sou tendent leur exécution, pas plus que leur non-paiement ne peut les garantir. Le travail d'aidant, reconnu et légitimé comme un emploi rémunéré et valorisé autant chez les femmes que chez les hommes, serait davantage perçu comme un choix. En conceptualisant les soins en tant que travail rémunéré et non pas en tant que caractéristique innée de la féminité, nous mettons en place des conditions pour que les femmes qui les assument aient accès à des droits sociaux découlant de la citoyenneté tels que l'assurance-emploi, le respect des normes minimales de travail, les régimes de rentes, etc.

Certains inconvénients méritent d'être soulevés. On peut se demander si la personne payée pourrait vivre des conflits d'intérêts avec la personne aidée tout en ayant beaucoup d'influence sur les décisions de cette dernière (intérêt à la garder dans un état de dépendance). Une indemnisation à la famille peut isoler encore plus la personne aidée et la laisser vulnérable à l'abus. Comment s'assurer de la formation adéquate des proches et de la qualité des soins? De plus, ce montant risque d'être si bas qu'il continue à ne pas valoriser le travail accompli et renforce la croyance que ce travail est gratuit. Cette approche confine les femmes à la sphère privée et réduit la responsabilité étatique en plus de réduire les opportunités d'emploi des aides familiales et sociales.

Des indemnités qui prennent pour acquis l'incompatibilité des soins avec une présence sur le marché du travail mettent les proches à risque d'exclusion sociale et d'insécurité financière à long terme. Si ces paiements sont la principale forme d'aide, il s'agit d'une forme de privatisation des soins au sein de la famille avec de multiples conséquences. Entre autres, le danger de rendre moins primordial l'investissement dans des services formels. Dans plusieurs pays étudiés, les proches optent pour différentes combinaisons d'indemnités et de services formels. Il faut que des services fiables et de qualité soient disponibles pour les personnes sans famille ou quand les proches ne peuvent ou ne veulent plus offrir des niveaux suffisants de soins. L'accent sur les paiements peut à la limite, reléguer les services formels à un rôle résiduel.

Au niveau des crédits fiscaux, ils existent dans certains pays, notamment en Israël, en Suède, au Pays-Bas, en France et en Australie. Certains pays, notamment le Royaume-Uni, prévoient également des congés de taxes aux aidantEs, sauf pour les conjoints.

En Israël, on offre 6 jours payés selon les normes du travail pour les soins; par contre ces congés font partie des congés de maladie du salarié. Si on quitte un emploi pour fournir

de l'aide, il y a une indemnisation de départ et l'accès immédiat à l'assurance-emploi maximale. En Suède, il y a 60 jours payés à 80% par l'assurance-maladie pour les soins palliatifs. En Norvège on offre un congé de 20 jours payés aux aidants qui prodiguent des soins infirmiers dans les cas de maladie chronique ou soins palliatifs. La Californie offre un remplacement de 55% du salaire pour un congé pour soins.

Aux Pays Bas il existe un congé de 10 jours payé à 70% pour prendre soin d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint. Pour un accompagnement en fin de vie, le congé peut se prolonger de 1 à 6 mois et permet de recevoir jusqu'à 762$ de l'état (peut exceptionnellement être étendu à 18 mois). L'état peut soutenir l'employeur pour l'embauche d'un chômeur pendant cette période.

Travail en ateliers

Les participantes et participants au forum se sont divisés en une dizaine de petits groupes pour se sont penchés sur les deux principaux facteurs d'appauvrissement des aidantEs : les frais directs encourus et la perte des revenus du travail.

Atelier du matin **: À la lumière de la fiscalité actuelle ici et ailleurs, quelles sont vos solutions pour compenser les frais directs des proches aidants ?**

Règle générale, les participants veulent des mesures simples, compréhensibles, avec des critères d'accessibilités plus larges. Ils insistent sur la nécessité de maintenir des services publics gratuits, de meilleure qualité et mieux adaptés aux besoins des personnes aidantes et aidées. Par ailleurs, ils veulent éviter la perte de patrimoine et la dépendance. Selon les participants il faut favoriser des crédits d'impôt remboursables, et les rendre accessibles à toute personne en perte d'autonomie, quel que soit son âge.

En outre, il faudrait assumer ou rembourser les frais directs encourus par les proches aidants. Le statut d'aidant doit être reconnu et ne doit pas disparaître advenant l'hospitalisation ou l'hébergement de la personne aidée. Trop souvent les mesures existantes ne sont pas accessibles ou sont discriminatoires (exemple : la non reconnaissance des conjoints comme personnes aidantes). De plus on insiste sur la reconnaissance des associations de personnes aidantes par un financement adéquat de ces organismes communautaires.

Atelier de l'après-midi **: À la lumière de ce qui se fait ici et ailleurs quelles sont vos solutions pour compenser les pertes de revenu d'emploi des proches aidants ?**

Toutes les solutions choisies devront tenir compte du rôle essentiel des services publics pour les aidants et les personnes aidées. On réclame en outre la reconnaissance de l'aidé et du proche aidant de tout âge et particulièrement la reconnaissance de la conjointe et du conjoint comme proche aidant.

On propose un congé ou une préretraite sans perte de lien d'emploi. Ce congé pourrait être à mi-temps (moins d'heures de travail) avec indemnisation. En outre, il faut considérer les aidantEs sans-emploi (prestataires d'aide sociale ou d'assurance-emploi) comme non-disponibles pour éviter tout harcèlement à leur égard.

Concernant les journées d'obligations parentales reconnues par les normes du travail, on voudrait que ces dix jours de congé soient rémunérés.

On favoriserait la bonification des programmes existants et l'admissibilité des proches aidants à ceux-ci, par exemple au congé parental. L'amélioration du programme de

prestations de compassion dévolu à l'accompagnement en fin de vie. Bonification aussi des normes du travail (mi-temps, année sabbatique, congés sans solde) en s'inspirant du modèle du congé parental.

Les personnes présentes aux ateliers ont insisté encore et encore sur le fait que : Peu importe les améliorations qui seront accordées, ces mesures ne doivent pas être mises en œuvre au détriment des services publics et ne doivent jamais diminuer l'offre de services, ou faire obstacle à leur développement. Par exemple, il ne faudrait pas diminuer les effectifs en ressources humaines en santé qui sont déjà en pénurie.

Le salaire aux proches aidantEs semble poser beaucoup de problèmes aux participants – il créerait des pressions sur les aidantEs sans régler le problème sous-jacent des services publics, et confiner les femmes aidantEs à un ghetto. Toutefois il faut des allocations pour assurer leur qualité de vie. La perte de revenu entraîne une perte de statut social ; question de fierté et de respect chez les proches aidantEs.

Il faut sensibiliser les employeurs, la population et les décideurs gouvernementaux, créer des liens avec d'autres associations (femmes, aînés, syndicats etc.) et mettre fin aux incohérences entre les ministères et organismes.

De plus, il faut mettre en œuvre des mesures pour faciliter la réinsertion au travail après la fin de la relation d'aide, notamment la réintégration professionnelle, la formation ou mise à niveau, lutter contre l'âgisme et favoriser un retour au travail rapide. Pour les personnes qui ne réintègrent pas la population active après la fine de la relation d'aide, prévoir des mesures pour contrer l'appauvrissement à l'âge de la retraite : le supplément de revenu garanti devrait être automatiquement versé aux personnes qui y ont droit (actuellement, il faut le demander).

Clôture du forum

Dans son mot de la fin, Mario Tardif, bénévole militant, a énoncé des pistes de solutions pour répondre aux besoins d'aide et à la « souffrance des aidants[24] ». Il faut élaborer nos revendications et agir aux plans social et politique pour les faire valoir. L'Assemblée générale annuelle du RANQ qui se tiendra le 29 septembre à Trois-Rivières, vous permettra de choisir les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de cette rencontre pour « Contrer l'appauvrissement des proches aidants » et d'obtenir la reconnaissance des aidantEs et de leurs associations.

Madame Carmen Fontaine, des Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) nous a adressé brièvement la parole, soulignant la belle collaboration entre nos deux organismes vécue au cours de cette grande aventure.

En final Lily Tremblay, présidente du RANQ, nous a présenté avec humour les difficultés de s'y retrouver dans les dédales de la fiscalité pour les aidants naturels ou proches aidants. Cette joyeuse présentation mettait de nouveau en lumière les failles de notre système fiscal, particulièrement le fait que la plupart des crédits ou autres mesures, ne sont pas admissibles aux conjointes et conjoints. Il ne faut donc pas se surprendre que cela deviennent une des premières revendications du RANQ.

Madame Denyse Legault a effectué les remerciements chaleureux et a souhaité un bon retour à tous les participants à cette belle rencontre.

Ces actes du forum « Contrer l'appauvrissement des proches aidants » nous guiderons dans nos actions et porteront la voix des aidantes et aidants naturels du Québec dans leur quête d'une meilleure qualité de vie et d'une meilleure reconnaissance sociale.

24 La complexité des défis de l'aide familiale : ça fait peur ! Lily Tremblay, ALPA, P. 6

Remerciements

Nous remercions chaleureusement :

- Le Ministère de la Famille et des aînés du Québec (MFA) et la Ministre déléguée aux services sociaux pour leur soutien financier ainsi que leurs représentants présents au forum;

- Les deux conférencières et le conférencier : Mmes Ruth Rose-Lizée et Nancy Guberman et M Jean-Pierre Lavoie, pour leurs présentations instructives;

- Mme Carmen Fontaine des Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le personnel de ce service pour leur grande collaboration;

- Le comité organisateur composé de Johanne Audet (Bellechasse), Carmen Fontaine (UQAM), Denyse Legault (chargée de projet), Marie-Josée Perron (Maskinongé) et Mario Tardif (bénévole et militant), nous tenons à souligner l'immense travail accompli;

- Les membres du conseil d'administration du RANQ : Johanne Audet, Rosy Dupré, Carlos Hernandez, Érika Morin, Madeleine Tellier et Lily Tremblay pour leur soutien indéfectible;

- Les personnes à l'accueil et les animatrices et animateurs d'ateliers : Julie Béland, Marie Chamberland, Sylvie Pharand, Guylaine Demers, Sylvie Fortier, Marie-Claude Guay, Carlos Hernandez, Odette Picard, Mario Tardif, Manon Veer et Clémence Veilleux;

- Toutes les personnes qui ont participé activement à la tournée des régions et toutes celles présentes au Forum, pour leur intérêt à la cause des aidantes et aidants naturels du Québec.

Avec vous, tout est possible!

Documents de référence

Canevas d'animation. Contrer l'appauvrissement des proches aidants. Denyse Legault pour le RANQ. Janvier 2009. 4 pages

Compenser les frais directs. RANQ/Ruth Rose. Photocopies de fiches PowerPoint. Mai 2009. 8 pages.

Compenser les pertes de revenus reliés à un emploi. RANQ/Ruth Rose. Photocopies de fiches PowerPoint. 4 pages. Mai 2009.

La Complexité des défis de l'aide familiale : ça fait peur ! Lily Tremblay, Association lavalloise des personnes aidantes. Présentation au colloque de l'A.R.E.Q. 23-24 mai 2007. 7 pages.

« Contrer l'appauvrissement des proches aidants ». Document de réflexion. Pour vous préparer à la discussion du 14 juin 2008. RAANM. 2 juin 2008.

Du cœur à l'action pour les aînés du Québec. Formulaire du rapport final, 2007-2008. Juillet 2009.

Faut-il verser un salaire aux aidants naturels ? Marie-Claire Bourdon (contributions de Nancy Guberman et Louise Boivin) Revue Notre-Dame (RND) Mai-juin 2008, p. 3-6.

Forum Aidants naturels 28-29 mai 2009. Disque 1. Transcription de l'enregistrement audio. 24 pages.

Forum Aidants naturels 28-29 mai 2009. Disque 2. Transcription de l'enregistrement audio. 19 pages.

Forum Aidants naturels 28-29 mai 2009. Disque 3. Transcription de l'enregistrement audio. 13 pages.

Forum Aidants naturels 28-29 mai 2009. Disque 4. Transcription de l'enregistrement audio. 18 pages.

Forum Aidants naturels 28-29 mai 2009. Disque 5. Transcription de l'enregistrement audio. 13 pages.

Guberman.RANQ.doc Le document écrit de Nancy Guberman sur ce qui se fait ailleurs pour compenser les frais directs et les pertes de revenu lié à l'emploi chez les proches aidantEs. Les avantages et désavantages. Mai 2009. 6 pages.

Inscriptions. Forum « pour contrer l'appauvrissement des proches aidants ». 28 et 29 mai à l'université du Québec à Montréal (UQAM). RANQ, mai 2009. 5 pages. Liste d'inscriptions au forum (118 en tout).

« Plaidoyer pour la reconnaissances des aidants ». Lily Tremblay, présidente RANQ. Info-RANQ, Bulletin d'information du regroupement des aidants naturels du Québec. Volume 1 numéro 2, février 2009.

Préparation : Texte de la présentatrice. Forum RANQ, 28 ET 29 mai 2009. Contrer l'appauvrissement des proches aidants. Mai 2009. 8 pages.

Programmation. Forum contrer l'appauvrissement des proches aidants. 28 et 29 mai à l'Université du Québec à Montréal. Mai 2009. 1 page.

Programme du forum : Contrer l'appauvrissement des proches aidants. 28 et 29 mai 2009 Université du Québec à Montréal. Dépliant 4 pages. Mai 2009. (Même contenu que feuille « programmation ».

Programmes et services pour les aînés – édition 2009. Gouvernement du Québec. 84 pages.

Projet d'intervention de Mario Tardif lors du forum pour contrer l'appauvrissement des proches aidants du RANQ du 28 et 29 mai 2009. Mario Tardif. Mai 2009. 1 page.

Qu'est-ce qui se fait ailleurs pour compenser les frais directs et les pertes de revenu reliées à l'emploi. Les avantages et désavantage (sic). Photocopie de présentation PowerPoint. Mai 2009. 7 pages.

Quelques notes préliminaires concernant le projet de forum du RANQ sur l'appauvrissement des proches aidants. (RANQ. 7 pages. Sans date.)

Rapport du Conseil national des aînés sur la question du faible revenu chez les aînés (Conseil national des aînés, Gouvernement du Canada. CA-AH262-11-08 44 pages. Février 2008.

La Réalité des personnes aidantes et les enjeux sociaux. Lily Tremblay, Présentation AREQ Québec, 31 janvier 2008.

Une nouvelle génération d'aidants. Des parcours nouveau, des besoins nouveaux. Jean-Pierre Lavoie, Nancy Guberman, Ignace Olazabal, Amanda Grenier (ordre sur la feuille). Photocopie de fiches PowerPoint. 13 pages.

Vous êtes tous à la belle aventure », Denyse Legault, *Info RANQ*, bulletin d'information du regroupement des aidants naturels du Québec. Volume 1, numéro 2, février 2009